

dans la zone des cinquante metres du rivage de la mer est la propriété de l'Etat.
en fait de limites & du délit précité, mais seulement en ce qui concerne la partie
située dans la dite zone et pour la autre partie est la propriété du tiers. C'est-à-dire.
Située à Omas le Domingo apres mille neuf cent cinq.
Les membres de la Commission

p. 80

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

N° 1029

N° 1462 de Enquêtes

Declaration. Revendication du nomme Huotete,
cultivateur & domicilié à Panavare.

Le nomme Huotete, fait présente ce jour vingt huit mars mille neuf
cent cinq d'une certaine terre "SILANAOFE", au b. Panavare, d'une contenance
de quatre vingt-seize arres, cinquante six centares, plantée de caoutchouc & manioc
Domicile au Mad de la S. Est par la montagne au sud par son ruisseau, & le ouest
par le caoutchouc.

Localement ne possédant pas de titre, nous avons procédé à le mettre en
une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient
depuis longtemps.

Par Ces motifs

Arrêt en

La terre "Silanaofe" situ à Panavare, ci-dessus désignée, appartient
au nomme Huotete
Situ à Omas le Domingo apres mille neuf cent cinq
Les membres de la Commission

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

N° 1630

N° 1183 de Enquêtes

Declaration. Revendication du nomme Huotete, cultivateur
domicilié à Panavare

Le nomme Huotete, fait présente ce jour vingt huit mars mille neuf
cent cinq d'une certaine terre "HUUCIMO", situ à Panavare, d'une
contenance de quatre vingt-huit arres, quatre vingt centares,
plantée de manioc. Domicile au Mad par Totakita, au Sud de la ouest
par son ruisseau. Est par la montagne.

Localement ne possédant pas de titre, nous avons procédé à le mettre en
une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui
appartient depuis longtemps.

Par Ces motifs

Arrêt en

La terre "HUUCIMO" situ à Panavare, ci-dessus désignée, appartient